

Mode d'emploi

Flocon de neige solaire 40 cm

Numéro d'article: 103407

Ce mode d'emploi concerne exclusivement ce produit. Il contient des informations importantes sur la mise en service et la manipulation. Veuillez à y faire attention, même si vous transmettez ce produit à des tiers.

Archivez donc ce mode d'emploi pour pouvoir le consulter.

1. Ere introduction

Nous vous remercions d'avoir acheté ce produit. Vous avez acheté un produit qui a été construit selon l'état actuel de la technique. Afin de préserver cet état et de garantir un fonctionnement sans danger, vous devez, en tant qu'utilisateur, respecter le présent mode d'emploi.

2. Utilisation conforme à la destination

Ce produit est conçu pour une utilisation dans le domaine privé.

Le luminaire peut être utilisé toute l'année à l'extérieur. La pluie ou la neige n'endommagent pas le luminaire, mais il faut absolument éviter les jets d'eau, par exemple en arrosant le jardin avec un tuyau.

Remarque : veuillez veiller à ce que le module solaire soit orienté vers le sud, si possible sans ombre. Le produit ne peut pas être utilisé s'il est orienté vers le nord. En hiver, le module solaire doit toujours être exempt de neige et, en raison d'un mauvais ensoleillement, il faut s'attendre à une durée d'éclairage légèrement plus courte. Grâce au grand module solaire et aux LED à faible consommation d'énergie, on obtient une bonne durée d'éclairage supérieure à la moyenne, même en hiver.

Les consignes de sécurité ainsi que toutes les autres informations contenues dans ce mode d'emploi doivent impérativement être respectées. Lisez attentivement l'ensemble du mode d'emploi avant le montage et la mise en service.

3. Etendue de la livraison

- Module solaire avec batterie, câble de 5 m
- Cadre en fil métallique avec flocon de neige et bande lumineuse à LED
- matériel de montage (2x vis, 2x chevilles)
- Piquet de terre (longueur 18 cm)
- Mode d'emploi

4. Explications des symboles, inscriptions



Ce symbole indique des dangers particuliers ou des informations importantes à respecter impérativement.



Le symbole de la flèche est utilisé lorsque des informations ou des conseils particuliers doivent être donnés.

5. Consignes de sécurité



La garantie est annulée en cas de dommages causés au produit par le non-respect de ce mode d'emploi. Nous ne sommes pas responsables des dommages consécutifs qui en découlent ! Il en va de même pour les dommages matériels ou corporels causés par une manipulation incorrecte ou le non-respect des consignes de sécurité.

a) En général

- Le produit ne doit pas être transformé ou modifié. Cela annule non seulement l'autorisation/la garantie, mais peut également entraîner des problèmes de sécurité.
- Veillez à ce que le produit ne tombe pas entre les mains d'enfants, ce n'est pas un jouet !
- Attention, lumière LED : ne pas regarder dans le faisceau lumineux de la LED ! Ne pas regarder directement ou avec des instruments optiques !
- Le produit ne doit pas être soumis à des contraintes mécaniques. Manipulez le produit avec précaution, les chocs, les coups ou les chutes, même de faible hauteur, peuvent l'endommager.
- La lampe solaire est prévue pour une utilisation en extérieur (IP44). Elle ne doit toutefois pas être utilisée dans ou sous l'eau.
- Gardez le matériel d'emballage hors de portée des enfants, il pourrait devenir un jouet dangereux pour eux.
- Si le produit présente des dommages ou ne fonctionne plus, ne l'utilisez plus, faites-le contrôler par un spécialiste ou mettez-le au rebut de manière écologique.
- Si vous avez encore des questions auxquelles ce mode d'emploi ne répond pas, n'hésitez pas à nous contacter ou à faire appel à un autre spécialiste.

b) Les accumulateurs/piles

- Les piles/accumulateurs ne doivent pas être laissés à la portée des enfants, rangez-les donc toujours hors de leur portée. En cas d'ingestion d'un accumulateur ou d'une pile, il n'y a pas seulement un risque d'étouffement, mais les composants sont également nocifs pour la santé (p. ex. risque de brûlure chimique ou d'empoisonnement). Dans un tel cas, consultez immédiatement un médecin !
- Ne court-circuitez jamais les accumulateurs/piles, ne les démontez pas, ne les jetez jamais au feu. Il existe un risque d'incendie et d'explosion !
- Les accumulateurs/piles ne doivent pas être humides ou mouillés.
- N'endommagez jamais l'enveloppe extérieure des accumulateurs/piles. Non seulement

des substances dangereuses pour la santé peuvent s'échapper, mais il y a aussi un risque d'explosion en cas de court-circuit.

- Si des liquides ou d'autres substances s'échappent des accumulateurs/piles (p. ex. en cas d'endommagement, de vieillissement ou de décharge profonde), ils peuvent provoquer des brûlures ou d'autres atteintes à la peau en cas de contact. Utilisez donc toujours des gants de protection appropriés. Les surfaces ou les objets qui entrent en contact avec les liquides/substances qui s'échappent des accumulateurs/piles peuvent également être endommagés. Utilisez toujours un support approprié.
- Une batterie endommagée, qui a fui ou qui est gonflée ne doit plus être rechargée. Il y a un risque d'explosion ! Éliminez un tel accumulateur de manière appropriée.
- Avant d'éliminer des accumulateurs, les contacts de connexion ouverts doivent être recouverts d'un morceau de ruban adhésif afin d'éviter tout risque de court-circuit, par exemple dans le conteneur d'élimination. En cas de court-circuit, il n'y a pas seulement un risque d'explosion, mais aussi d'incendie.
- Lors du remplacement de la batterie de l'applique murale solaire, utilisez uniquement une batterie de même type. L'électronique de charge du produit est conçue pour l'accu Li-Ion. L'utilisation d'un autre accumulateur présente un risque d'incendie et d'explosion !

6. Mise en service

a) Choix du lieu de montage du module solaire

Le module solaire peut soit être enfoncé dans le sol à l'aide d'un piquet, soit être vissé à un mur à l'aide de vis et de chevilles. Choisissez un endroit qui soit exposé le plus longtemps possible au plein soleil. Ce n'est qu'ainsi que la batterie peut être suffisamment chargée par le module solaire.



Veillez à ce que le module solaire soit monté dans un endroit sans ombre, de sorte que la lumière du soleil puisse atteindre la cellule solaire pendant au moins quelques heures pendant la journée afin de charger la batterie. Le montage sur une face nord n'est pas conseillé.

La lampe solaire s'active automatiquement à la tombée de la nuit (plus précisément : lorsque le courant de charge via le module solaire tombe en dessous d'une certaine valeur seuil).

Pour cette raison, aucune autre source de lumière (par exemple des lampes extérieures ou des lampadaires) ne doit se trouver à proximité de la lampe solaire dans l'obscurité, sinon celle-ci ne s'allume pas.

b) Montage du module solaire au moyen d'un piquet de terre

Pour fixer le module solaire dans le sol au moyen d'un piquet de terre, veuillez procéder comme suit :

- Posez la face avant du module solaire sur une surface stable.
- Rabattez maintenant le pied vers le haut, à la verticale.
- Insérez maintenant le piquet de terre dans le logement du pied.
- Enfichez maintenant le module solaire dans le sol à l'aide du piquet de terre.



N'utilisez pas de force ou d'outils tels qu'un marteau pour insérer le piquet de terre.



N'appuyez pas directement sur la pointe du piquet de terre avec la main. Vous risqueriez de vous blesser.



Si le sol est très dur, vous pouvez le ramollir au préalable avec un peu d'eau. Le piquet s'enfonce ensuite facilement dans le sol.

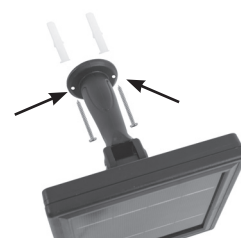


c) Montage du module solaire au moyen de chevilles et de vis

Si vous souhaitez visser le module solaire sur un mur ou un socle, veuillez procéder comme suit :

- Le pied du module solaire est percé de deux trous qui permettent de fixer le module solaire au mur ou sur un socle.
- Positionnez le panneau solaire à l'endroit souhaité et tracez les trous de perçage.
- Percez les trous dans le mur à l'aide d'un outil de perçage approprié (non fourni) et enfoncez délicatement les chevilles à l'aide d'un marteau.

Introduisez maintenant les vis dans les trous du module solaire et vissez le module solaire à l'aide d'un tournevis approprié (non fourni).



Pour la fixation de la plaque de montage au mur, utilisez du matériel de montage adapté en fonction du support (pierre, béton, bois, panneaux de mousse isolante, etc. Les vis/chevilles jointes ne sont pas adaptées à tous les supports !



Lors du perçage ou du vissage, veillez à ne pas endommager les câbles !!

d) Suspension du flocon de neige

Le flocon de neige peut être soit suspendu, soit posé. Pour suspendre le flocon de neige, utilisez la corde fournie. Passez-la dans la languette de suspension à l'extrémité du flocon de neige et nouez-la. Le flocon de neige peut maintenant être facilement fixé à une branche ou à une poutre par exemple.



Le flocon de neige ne doit pas être accroché directement au câble ! Le câble pourrait être endommagé !

e) Activation du luminaire

Allumez la lampe en appuyant fermement sur l'interrupteur marche/arrêt. Un bruit de commutation se fait alors entendre.

Le luminaire est maintenant prêt à fonctionner ! Pendant les mois d'hiver, la durée d'éclairage est généralement réduite. Si le luminaire ne s'allume pas le premier soir, attendez une journée ensoleillée.

7. Exploitation

Lors de la première mise en service, la batterie n'est pas encore complètement chargée, de sorte que les LED de la lampe solaire ne s'allument pas longtemps (voire pas du tout). Attendez donc une journée ensoleillée.

La durée d'éclairage dépend de l'intensité et de la durée du rayonnement solaire pendant la journée, afin que la batterie puisse être entièrement rechargée. Pendant les mois d'hiver, il faut généralement s'attendre à une durée d'éclairage plus courte, de même que par temps de pluie.

8. Mise hors service/conservation

Si vous ne souhaitez pas utiliser le produit pendant une période prolongée (par ex. lors du stockage), ouvrez le boîtier et retirez la batterie afin d'éviter une décharge totale qui serait dommageable pour la batterie.

Conservez le produit dans un endroit sec et à l'abri du gel, hors de portée des enfants.

9. Mide au dépannage

La lampe ne s'allume pas dans l'obscurité

- Lumière allumée ?
- Une source de lumière extérieure (par exemple un lampadaire) simule la lumière du jour sur le module solaire et empêche la lampe de s'allumer. Placez le module solaire dans un endroit plus sombre.

La lampe ne s'allume pas ou s'allume brièvement dans l'obscurité.

- Batterie faible ou défectueuse ? Remplacer la batterie au plus tard tous les 2 à 3 ans.

10. Maintenance + entretien

a) En général

Pour le nettoyage, utilisez un chiffon doux, sec et non pelucheux. En cas de salissures plus importantes, vous pouvez humidifier le chiffon avec de l'eau propre. N'appuyez pas trop fort sur la surface de la lampe solaire ; vous risqueriez de la rayer.



N'utilisez jamais de produits de nettoyage agressifs. Ceux-ci peuvent endommager les surfaces.

b) Remplacement de la batterie

La capacité de la batterie diminue avec le temps. Il peut donc s'avérer nécessaire de le remplacer (par exemple après 2 ans d'utilisation).

Procédez comme suit :

- Éteignez le luminaire en appuyant sur l'interrupteur marche/arrêt.
- Dévissez les 8 vis de la partie inférieure du boîtier du module solaire et retirez le couvercle.
- Retirez la batterie de son support et réinstallez la nouvelle batterie en respectant la polarité.
- Refermez ensuite le compartiment de la batterie dans l'ordre inverse et rallumez la lampe à l'aide de l'interrupteur marche/arrêt.

11. Elimination

a) En général



Tous les équipements électriques et électroniques mis sur le marché européen doivent être marqués du symbole de la poubelle illustré à gauche. Ce symbole signifie que cet appareil doit être mis au rebut à la fin de sa durée de vie, séparément des déchets municipaux non triés.

- Tout détenteur d'appareils usagés est tenu de les faire collecter séparément des déchets municipaux non triés. Ils sont également tenus de séparer les piles et les accumulateurs usagés (qui ne sont pas enfermés dans l'appareil usagé) ainsi que les lampes de l'appareil usagé avant de les remettre à un point de collecte, dans la mesure où cela est possible sans les détruire. Les distributeurs d'appareils électriques et électroniques sont légalement tenus de reprendre gratuitement les appareils usagés. Nous mettons à votre disposition les possibilités de reprise gratuites suivantes (plus d'informations sur notre site Internet) :

- dans les centres de collecte que nous avons créés

- dans les points de collecte des organismes de droit public chargés de l'élimination des déchets ou auprès des systèmes de reprise mis en place par les fabricants et les distributeurs au sens de la loi allemande sur les équipements électriques et électroniques (ElektroG)

L'utilisateur final est responsable de l'effacement des données à caractère personnel sur l'équipement usagé à mettre au rebut.

Dans les pays autres que l'Allemagne, veuillez tenir compte des éventuelles obligations supplémentaires en vigueur pour la restitution et le recyclage des appareils usagés.

b) Les accumulateurs/piles

En tant qu'utilisateur final, vous êtes légalement tenu (Ordonnance relative à l'élimination des piles usagées) de rapporter tous les accumulateurs/piles usagés ; il est interdit de les jeter avec les ordures ménagères.



Les accumulateurs/piles contenant des substances nocives sont marqués du symbole ci-contre, qui indique qu'il est interdit de les jeter avec les ordures ménagères. Les désignations du métal lourd déterminant sont : Cd=cadmium, Hg=mercure, Pb=plomb, Li=lithium (la désignation figure sur les accumulateurs/piles, par exemple sous le symbole de la poubelle représenté à gauche).

Vous pouvez déposer gratuitement vos piles/accumulateurs usagés dans les points de collecte de votre commune ou partout où des piles/accumulateurs sont vendus. Vous remplissez ainsi les obligations légales et contribuez à la protection de l'environnement.

Important : les contacts exposés des accumulateurs/piles doivent être entièrement recouverts (p. ex. avec un morceau de ruban adhésif) avant leur restitution afin d'éviter tout court-circuit. Même lorsque les accumulateurs/piles sont vides, l'énergie résiduelle qu'ils contiennent peut être dangereuse en cas de court-circuit (éclatement, fuite de liquide/d'acide, fort échauffement, incendie, explosion).

12. Données techniques

a) Lampe solaire

N° d'art.	103407
Indice de protection	IP44
Classe de protection	III
Source de lumière	150 LEDs
Couleur de la lumière	blanc chaud 2800 K
Durée d'éclairage	max. 10 heures avec une batterie entièrement chargée
Type de batterie	1x Li-Ion 3,7V - 2 Ah - 7,4 Wh (Taille 18650)
Plage de température	-20 jusqu'à +40 °C
Puissance Panneau solaire	5 V - 240 mA - 1,2 Wp cristallin
Diamètre Flocon de neige	40 cm

b) Pièces de rechange

Batterie de rechange Li-Ion 3,7 V - 2,0 Ah - 7,4 Wh..... Article n° : 901045



Mentions légales

Copyright 2025 by esotec GmbH, Weberschlag 9, 92729 Weiherhammer, www.esotec.de

Assistance à la clientèle :

En cas de problème ou de question sur ce produit, n'hésitez pas à nous contacter !

Téléphone : +49 (0) 9605/92206-0 (Vous trouverez les horaires téléphoniques actuels sur www.esotec.de)

Email pour les commandes de pièces de rechange : ersatzteil@esotec.de

Email pour les questions sur le produit : technik@esotec.de